

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

112 Alfa DS 100 POWER

N° de l'article:

112310K, 112600S

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Adhésifs

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208

Contient Reaktionsgemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1), Benzisothiazolone-1,2. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Description:

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9 Numéro d'index: 613-088-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120761540-60	Benzisothiazolone-1,2 Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1A (H317)  Danger Facteur M (aigu): 1 Facteur M (chronique): 1 Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,036% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 450 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, gaz) 100 ppmV ETA (inhalation, vapeur) 0,5 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,21 mg/L Indications diverses: Le libellé des mentions de danger mentionnées figure à la section 16.	< 0,036 %
n°CAS: 55965-84-9 Numéro d'index: 613-167-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) Acute Tox. 2 (H330, H310), Acute Tox. 3 (H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1A (H317)  Danger EUH071 Facteur M (aigu): 100 Facteur M (chronique): 100 Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6% Skin Irrit. 2; H315: 0,06% ≤ C < 0,6% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6% Eye Irrit. 2; H319: 0,06% ≤ C < 0,6% Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 100 mg/kg ETA (dermique) 141 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,33 mg/L Indications diverses: Le libellé des mentions de danger mentionnées figure à la section 16.	< 0,0015 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas d'inhalation:

Aérer la pièce, consulter un médecin en cas de troubles. En cas d'inconscience, placer et transporter en position de récupération.

En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon, puis rincer abondamment. En cas de symptômes persistants, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux ouverts à l'eau courante pendant plusieurs minutes. En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée Poudre d'extinction Mousse Dioxyde de carbone (CO₂) mousse résistante à l'alcool
Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Mettre un appareil de protection respiratoire.

5.4. Indications diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Non requis.

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. En cas d'intrusion dans les cours d'eau ou les égouts, avertissez les autorités compétentes.

* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Conserver dans des récipients bien fermés, dans un endroit frais et sec. Protéger de la chaleur et du soleil direct. Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. À protéger de la chaleur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

* **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver dans un endroit frais Conserver uniquement dans son emballage d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Non requis.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. Protéger de la chaleur et du soleil direct.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* **8.1. Paramètres de contrôle**

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
DFG (DE) à partir de 1 juil. 2024	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) n°CAS: 55965-84-9	① 0,2 mg/m³ ⑤ (eintatembare Fraktion) Gemisch aus cas 26172-55 und 2682-20
VRC (FR) à partir de 3 mai 2021	Silice cristalline, quartz n°CAS: 14808-60-7	① 0,1 mg/m³ ⑤ (fraction respirable)
BOELV (EU) à partir de 16 janv. 2018	Silice cristalline, quartz n°CAS: 14808-60-7	① 0,1 mg/m³ ⑤ (respirable crystalline silica)
TRGS 900 (DE) à partir de 1 mai 2010	Fumes, silica n°CAS: 69012-64-2 N°CE: 273-761-1	① 0,3 mg/m³ ⑤ (alveolengängige Fraktion) DFG, Y, 1

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

* **8.2. Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas plus de détails. Voir la section 7.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: PE (polyéthylène). Epaisseur du matériau des gants: >0,02 mm. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/substance/préparation. Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Ce produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut être prédite et doit donc être vérifiée avant utilisation. Le temps de passage exact doit être déterminé et respecté par le fabricant des gants de protection.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Autres mesures de protection:

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Pâte

Couleur: bleu

Odeur: caractéristique

inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
pH	7 – 9	
Point de fusion	Aucune donnée disponible	
Point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 420 °C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité	1,13 g/cm ³	
Densité apparente	non applicable	
Solubilité dans l'eau	facilement soluble	
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

* 10.1. Réactivité

Dans des conditions normales de transport et de stockage, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.2. Stabilité chimique

le produit est stable dans les conditions normales de mise en oeuvre et de stockage. Aucune décomposition en cas d'utilisation conforme.

* 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur, étincelles, point d'inflammation, Flammes, éviter les charges électrostatiques

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

* 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Benzisothiazolone-1,2 n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
ETA (par voie orale) ¹ : 450 mg/kg
ETA (inhalation, gaz): 100 ppmV CLP ATE
ETA (inhalation, vapeur): 0,5 mg/L CLP ATE
ATE inhalativ Dämpfe: 0,5 mg/L
ETA (inhalation, poussières/brouillard) ¹ : 0,21 mg/L
DL50 par voie orale: 530 mg/kg (Ratte) OECD 423
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Ratte) OECD 402
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 0,21 mg/L 4 h (Rat)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 0,4 mg/L 4 h (Rat)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) n°CAS: 55965-84-9
ETA (dermique): 50 mg/kg
ETA (inhalation, vapeur): 0,5 mg/L
ETA (inhalation, poussières/brouillard): 0,05 mg/L
DL50 par voie orale: 53 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: 141 mg/kg (Lapin)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 0,33 mg/L 4 h (Rat)

¹: Estimation de la toxicité aiguë. Classification (légal) harmonisée.

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient Reaktionsgemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1), Benzisothiazolone-1,2. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucun des ingrédients n'est inclus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Aucune donnée disponible

* 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

* 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

* 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7. Autres effets néfastes

sans danger pour l'eau Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit en toute sécurité, conformément à la législation locale et nationale Éviter tout déversement dans les eaux de surface ou les eaux souterraines. L'attribution d'un code de déchet conformément au catalogue des déchets dépend du secteur d'activité de l'utilisateur et des accords conclus entre le producteur de déchets et le service chargé de la protection de l'environnement. Ne peut pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
----------	---

Code des déchets conditionnement

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) : 5,7 g/L

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)

Klasse 1:

NK

Anteil 1:

1,3 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

Classe risque aquatique

WGK:

1 - Présente un faible danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des mesures de premiers secours
5.1.	Moyens d'extinction
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
8.1.	Paramètres de contrôle
8.2.	Contrôles de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.1.	Réactivité
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
12.1.	Toxicité
12.2.	Persistance et dégradabilité
12.3.	Potentiel de bioaccumulation
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes
16.5.	Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

* 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
AVV	Ordonnance de transfert de déchets (DE)
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EAK	European Waste Catalogue

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

EG	Communauté européenne
EN	Norme européenne
EU	Union européenne
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
Tox.	Toxicité
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne représentent rien.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 27 mars 2024

Révisé le: 18 août 2026

Version: 2, remplace la version 1



112 Alfa DS 100 POWER

Ceci représente une garantie des propriétés du produit et ne constitue pas une relation juridique contractuelle.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.